

Lalbenque, le 8 octobre 2022

Objet : Contribution à l'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque de Tour-De-Faure

Madame, Monsieur,

L'ADEME et le CNTE préconisent l'installation du photovoltaïque sur toiture.

Le Parc naturel régional également

Le préfet a refusé le 25 juillet 2022, le permis de construire pour une centrale photovoltaïque à Montcuq.

Le projet de centrale à Tour-De-Faure concerne des terres agricoles ; il réduirait la production locale.

En ces temps de dépendance alimentaire mise en lumière par le conflit en Ukraine, il serait irresponsable de lancer un projet qui va à l'encontre du « durable », alors qu'il existe une alternative moins impactante sur l'environnement : les toitures !

En espérant ne pas parler dans le désert, je vous demande de prendre ma réflexion en considération

Philippe Absous